

Avis de course 2016



1. Règles et modifications aux règles

La régata sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (édition 2013-2016) de l'ISAF¹ incluant les prescriptions de l'Association Canadienne de Yachting (ACY), le présent avis de course et les instructions de course. Chaque texte prévaudra sur le précédent en cas de litige.

Le Championnat Régional de Yachting de Québec (CRYQ) adhère aux valeurs environnementales de la Fédération Canadienne de la Faune. Elle encourage les équipages à limiter la production de déchets, entre autres par l'utilisation de bouteilles réutilisables, et elle applique la règle 55 des Règles de Course à la Voile :

« Un concurrent ne doit pas jeter intentionnellement de débris dans l'eau. »

2. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au cryq.org au plus tard 48 heures avant chaque régata.

3. Autorités organisatrices

Chaque régata est organisée par le comité d'organisation du CRYQ, ci-après nommé « le comité », en collaboration avec par le Club ou la marina hôte. Se référer à la section 11 « Programme de courses » pour plus de détails.

4. Éligibilité à la régata

La régata est ouverte à tous les quillards, dériveurs lestés et intégraux, ainsi qu'aux multicoques. Toutes les embarcations participantes doivent rencontrer les exigences minimales en matière d'équipement de sécurité stipulées par Transports Canada (<http://www.tc.gc.ca/media/documents/securemaritime/TP-511f.pdf>). Les bénévoles de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne offrent dans différentes marinas le "Programme de vérification de courtoisie pour embarcations de plaisance".

5. Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (voir la règle 4 de l'ISAF, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

¹En cas de conflit dans la traduction de *Les Règles de la course à la Voile* de l'ISAF, le texte anglais prévaudra.

Avis de course 2016



6. Assurances

Chaque bateau doit être couvert en régate par une assurance en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 000 000 \$.

7. Publicité

Les commanditaires des bateaux concurrents ne doivent pas entrer en conflit avec ceux du CRYQ.

8. Prix

Des prix seront attribués aux trois premières positions de chaque classe. Aucune bourse ou montant en argent ne sera mis en jeu.

9. Inscription

Il est possible de s'inscrire pour une ou plusieurs régates sur le site internet cryq.org. Le paiement en argent comptant ou par carte de crédit est accepté. Pour être considérée, l'inscription doit être complétée avant 21h00 la veille de la régate.

S'il est impossible pour un participant de s'inscrire, il pourra faire part de son intention de courir au comité de course en personne ou par VHF sur la voie 72 jusqu'au premier signal d'avertissement. Le skipper sera alors responsable de s'inscrire et d'aviser les officiels de course immédiatement après la régate. À défaut, le temps du participant ne sera pas compilé dans les résultats.

L'inscription entraîne l'acceptation totale et sans réserve de toutes les dispositions définies dans le présent avis de course et dans les instructions de course. De plus, en s'inscrivant, les skippers ou leurs représentants s'engagent à faire partie d'un comité de réclamation ou à témoigner au besoin lors d'une réclamation. Toute demande d'inscription peut se voir refusée par le comité organisateur.

10. Place à quai

En général, une nuitée gratuite est incluse avec l'inscription. Les détails et modalités seront disponibles dans les instructions de courses. Les participants qui désirent bénéficier de la nuitée gratuite doivent en faire la réservation directement auprès du club hôte de la régate.

Avis de course 2016



11. Programme des courses 2016

Le championnat est composé de 14 régates et d'une course hors concours. Les meilleurs résultats (60% du nombre de courses ayant eu lieu arrondi à l'entier supérieur) seront retenus pour le calcul du classement cumulatif. Tous les bateaux participants sont admissibles au championnat et seront classés, peu importe le nombre de courses auxquelles ils participent (voir la section « Système de classement »). Le programme détaillé de chaque régate sera disponible dans les instructions de course.

Date	Régate	Marina hôte	Lieu de départ	Heure de départ provisoire
28-mai	Coupe Ville de Québec	Yacht-Club de Québec	Yacht-Club de Québec	11h00
04-juin*	Défi Jeunes Marins	Yacht-Club de Québec	Yacht-Club de Québec	13h15
18-juin	Coupe Anse St-Michel	Club Nautique St-Michel	Club Nautique St-Michel	11h30
25-juin	Coupe Chaudière	Marina de la Chaudière	À déterminer	9h50
02-juillet	Tour de l'Île d'Orléans	Parc Nautique Lévy	Parc Nautique Lévis	8h20
6-août	Route du Maïs	Club Nautique Vauquelin	Yacht-Club de Québec	7h00
7-août**	Coupe Vauquelin No.1	Club Nautique Vauquelin	Banc des Écureuils	9h00
7-août**	Coupe Vauquelin No.2	Club Nautique Vauquelin	Banc des Écureuils	À Déterminer
27-août**	Coupe Fédération canadienne de la Faune	Marina Port de Québec	Baie de Beauport	10h00
27-août**	Coupe Port de Québec	Marina Port de Québec	Baie de Beauport	À Déterminer
28-août	Coupe C.N.V.P.	Marina Port de Québec	Baie de Beauport	10h30
03-sept	Défi-Voile Edmond Desgagnés	Port de Refuge de Cap-à-L'Aigle	Port de Refuge de Cap-à-L'Aigle	À Déterminer
04-sept	Course Triangle	Port de Refuge de Cap-à-L'Aigle	Port de Refuge de Cap-à-L'Aigle	À Déterminer
24-sept	Coupe Chien d'Or	Yacht-Club de Québec	Yacht-Club de Québec	12h50
01-oct	Course de fermeture	Y.C.Q. Hors concours + Soirée de fermeture		À Déterminer

* Cette régate est gratuite.

** Pour ces journées, les frais d'inscription journaliers incluent 2 régates.

Avis de course 2016



12. Classes, Systèmes de handicap et Calcul des Résultats

Le CRYQ innove cette saison en introduisant le système de classement de l'*Offshore Racing Council* (ORC). Le système ORC est retenu pour l'évaluation et les calculs des résultats pour la classe ORC alors que le système PHRF servira pour les classes PHRF et PHRF Spi. Chaque skipper a le loisir de choisir la classe dans laquelle il participe. Les critères d'éligibilité doivent cependant être respectés selon les prescriptions de la classe.

Classe	Pavillon *	Certificat requis	Utilisation permise de Spinnaker ou de voile non-endraillées
PHRF	Vert	Non	Non
PHRF Spi	Blanc	Non	Oui
ORC	Bleu	Oui	Oui

* La couleur du pavillon de classe correspond à la couleur du pavillon envoyé en tant que signal d'avertissement dans la séquence de départ.

Sauf si modifié par les instructions de courses, le calcul des résultats sera effectué selon les méthodes décrites ci-après. Le comité se réserve le droit de modifier le calcul des résultats après la publication de ceux-ci dans le cas où une erreur flagrante aurait été commise. Le comité se réserve également le droit d'ajuster le handicap d'un bateau à n'importe quel moment et de modifier les données de vent et de courant avant le calcul des résultats. Les résultats obtenus et publiés avant le changement de handicap ne seront pas modifiés.

Évaluation des bateaux pour la classe ORC

Le système ORC évalue la performance de chaque bateau en fonction de ses polaires et des forces et directions du vent pour chaque leg. Pour être éligible à courir en classe ORC, un bateau doit posséder un certificat *ORC International* ou *ORC Club* valide.

La demande de certificat ORC Club se fait en ligne à orc.org sous l'onglet « **Rating** » \ « **ORC Club On-line Application** ». **Tous les certificats émis pour participation au CRYQ en 2016 seront gratuits.** À la création d'un certificat, un fichier *RMS* est créé et sera récupéré par l'organisation du CRYQ.

Calcul des résultats pour la classe ORC

Les fichiers *RMS* comportent les données de performance des bateaux qui seront utilisées pour le calcul des résultats à l'aide du logiciel *Cyber Altura* en utilisant la méthode *Performance Curve Scoring*. Cette méthode tient compte de l'orientation de chaque leg des parcours, de la force et de

Avis de course 2016



la direction des courants pour chaque leg, de la direction moyenne du vent et fait également une évaluation de la force du vent selon les résultats.

Il est à noter que des bateaux de conceptions différentes auront des ajustements de temps relatifs d'une course à l'autre qui pourront différer selon des conditions de vent.

Évaluation des bateaux selon le système PHRF

Le système PHRF attribue des handicaps selon les statistiques de performance de bateaux du même type mesurées lors de régates sur le Lac Ontario. Un certificat PHRF n'est pas nécessaire pour courir.

Tout bateau inscrit au CRYQ sera handicapé, sauf prescrit autrement, comme bateau **standard**. Les ajustements de handicap en fonction des voiles et équipements seront acceptés si un certificat PHRF est présenté par le concurrent. Aucun ajustement à la hausse de handicap ne sera accordé sans certificat, à l'exception des ajustements concernant :

- la grandeur du génois des bateaux qui, par leur conception de série, portent de plus petites voiles
- les spinnakers à point d'amure fixe sur l'axe quand, par leur conception de série, les bateaux ne peuvent porter de tangon ajustable.

Le CRYQ n'émettra aucun certificat PHRF et ne procédera à aucune mesure d'équipement à la demande d'un concurrent pour l'obtention d'ajustement. Les certificats de tierces parties seront en revanche acceptés.

Peu importe leurs équipements, les bateaux avec motorisation insuffisante, génois plus grand que 155% ou spinnaker plus grand que 180% peuvent être sujet à une révision d'handicap à la baisse.

Les handicaps sont attribués pour la durée du championnat. Un handicap provisoire sera attribué dans le cas où un bateau ne serait pas listé dans PHRF-LO. Il est à noter qu'aucun handicap ne sera modifié à la hausse à la suite de changements à un bateau.

Définition d'un bateau standard : Bateau de série ou de production limitée équipé d'un génois avec un "LP" plus petit ou égal à 155% de son "J", d'un spinnaker avec un "MG" plus petit ou égal à 180% de son "SPL" ou de son "BSL", ainsi que d'un moteur permettant au bateau d'atteindre sa vitesse de coque. Dans le cas d'un moteur interne, ce dernier est muni d'une hélice pliante. Les moteurs hors-bord peuvent se rétracter entièrement. Les équipements standards sont ceux fournis par le manufacturier. Donc, les bateaux équipés à l'origine de poêles, toilettes, réservoirs, coussins, ancres, portes, etc. ne doivent pas en être délestés.

- LP : Longueur de la perpendiculaire - Distance perpendiculaire du guindant au point d'écoute du génois le plus grand ;
- J : Longueur la base du triangle entre l'étai et la base du mât ;
- MG : "max girth" - Largeur maximale mesurée d'une chute à l'autre ;
- SPL: "spinnaker pole length" - Longueur du tangon ;
- BSL: "bowsprit length" - Distance de l'avant du mât au point d'amure au bout dehors.

Définition d'un bateau non standard : Tout bateau ne répondant pas aux critères d'un bateau « standard ».

Avis de course 2016



Calcul pour les classes PHRF et PHRF Spi


Le calcul des résultats sera réalisé selon la méthode *Temps sur Distance* (ToD), à partir de la formule mathématique suivante où T_C = temps compensé, T_R = temps réel (*en heures*), D = distance du parcours (*en milles nautiques*) et SP = handicap du bateau (*en sec/mile*) :

$$T_C = T_R - (SP+557) \times 675/650 \times D$$


13. Contrôles et jauges d'équipement

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour en vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

14. Avis aux concurrents

L'envoi du pavillon « L »  accompagné d'un signal sonore indique qu'un avis aux concurrents est émis. À terre, les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel². Sur l'eau, l'avis sera transmis par radio VHF sur la voie 72.

15. Utilisation du moteur avant le départ

L'utilisation du moteur est permise jusqu'au signal préparatoire de sa classe (4 minutes avant le départ). Dans certaines circonstances, le comité de course peut permettre l'utilisation du moteur jusqu'à une (1) minute avant le départ. Cette décision sera signalée par l'envoi de la flamme numérique 1  avant le premier signal préparatoire de la course, accompagné de deux signaux sonores.

16. Utilisation du moteur en course

L'utilisation du moteur est interdite en course. Si, pour une raison de sécurité, il s'avère nécessaire pour un bateau d'utiliser son moteur, ce dernier peut accepter une pénalité de 10% sur son temps réel pour la manche au lieu de se retirer en avisant le comité de course avant la fin de la période de déclaration des protêts.

Le comité de course se réserve le droit de pénaliser, voire disqualifier tout concurrent qu'il jugera s'être donné un avantage non raisonnable par l'utilisation de son moteur. Le renflouage n'est pas considéré comme un avantage déraisonnable. De plus, si le moteur est utilisé pour éviter le trafic commercial et

² Lors d'un jour de régates, le tableau officiel est situé au club ou à la marina hôte. Autrement, le tableau officiel est la page d'accueil du site web du championnat : cryq.org.

Avis de course 2016



qu'un avantage est obtenu initialement, le bateau en cause peut continuer d'utiliser son moteur pour annuler cet avantage.

Afin de clarifier la notion d'avantage raisonnable, voici quelques exemples :

Situations acceptables	Situations inacceptables
Se renflouer	Relever son ancre – pas d'enjeu de sécurité
Rebrousser chemin pour éviter une collision avec un navire commercial	Accélérer la traversée du chenal pour éviter une collision avec un navire commercial – avantage déraisonnable
Entrer et sortir d'un port afin de déposer un équipier blessé	

17. Utilisation de spinnakers ou de voiles non-endraillées

Pour les classes où l'utilisation de spinnakers ou de voile non-endraillées est permise, le hissage de ce type de voile (incluant le hissage d'une chaussette) n'est pas permis du moment où le bateau est en course, et ce jusqu'à ce que le bateau ait franchi la ligne de départ ou 2 minutes après le signal de départ. Un bateau est considéré en course à la levée du signal préparatoire, 4 minutes avant le départ. Un bateau qui enfreint cette règle devra accepter une majoration de 5% à son temps réel comme pénalité.

Une voile non-endraillée n'est pas considérée hissée tant que toutes ses parties se retrouvent sous la hauteur du point d'attache du tangon au mât ou de la hauteur maximale du bastingage (exemple : filières), la plus haute de ces deux hauteurs.

18. Mécanismes d'aide aux manœuvres

Afin de favoriser la participation, l'usage d'équipement utilisant des énergies autres que la force manuelle est permis en autant que le mécanisme ne génère pas directement de force propulsive. L'utilisation d'un pilote automatique, d'un guindeau et de winchs électriques sont donc permis.



19. Modifications aux instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel dès l'entrée en vigueur du changement jusqu'au moment de la sortie des résultats.

20. Procédures de parcours raccourci

Avis de course 2016



Le parcours peut être modifié après le départ (pavillons « C »  ou « S » ). Les détails seront aussi communiqués par VHF sur la voie 72, dans la mesure du possible.

21. Parcours

Signaux

Conformément aux règles de l'ISAF, des signaux seront donnés par les officiels de course pour la bonne marche de chaque régata. Notez que les signaux visuels prévaudront en tout temps sur tous les autres signaux ou instructions préalables.

Pour plus de détails sur les signaux, veuillez consulter les documents "**Signaux de course**" et "**Séquence de départ**" disponible au cryq.org sous l'onglet "Règlements".

Départs

La ligne de départ sera définie et localisée dans les instructions de course pour chaque course. Le départ de la course sera donné en application de la règle 26 de l'ISAF, avec le signal d'avertissement envoyé cinq minutes avant le signal de départ. Lorsque le délai entre 2 départs consécutifs est de 5 minutes, le signal de départ d'une classe coïncide avec le signal d'avertissement de la prochaine classe à partir.

Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

Marques

Les marques seront décrites de façon détaillée dans les instructions de course. Bien que des illustrations complètent généralement les instructions, la table ou liste des marques prévaudra en cas de conflit d'interprétation ou autre. Cette liste indique aussi de quel côté chaque marque doit être laissée.

Arrivées

La ligne d'arrivée sera définie et localisée dans les instructions de course. Le comité de course vous invite à vous rapporter sur la voie 72 avant votre arrivée pour faciliter l'identification des bateaux, tout particulièrement quand la visibilité est réduite. Pour terminer la course, les bateaux doivent franchir la ligne d'arrivée avant l'échéance du temps limite ou du temps additionnel.

22. Temps limite

Avis de course 2016



Le temps ou l'heure limite pour compléter le parcours sera spécifié dans les instructions de course.

23. Temps additionnel

Le temps additionnel pour compléter le parcours est de 1 heure après l'arrivée du premier bateau de chaque classe, sauf si modifié par les instructions de course.

24. Système de pénalité

Le système de pénalité en points, règle 44.3 de l'ISAF, ne s'appliquera pas. Un bateau qui a effectué une pénalité selon la règle 44.1 ou 44.2 doit s'assurer d'avoir un témoin lors de l'exécution de la pénalité. Le comité de course ou le comité de réclamation peut, sans instruction, pénaliser un bateau qui a enfreint la règle 42.

25. Priorité à la navigation commerciale

Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ce dernier a failli à son obligation de se maintenir à l'écart d'un navire commercial au mouillage ou faisant route.

26. ~~Système de réclamation et de réparation~~

~~Les formulaires de réclamation seront disponibles auprès des officiels. Les réclamations doivent être déposées dans le temps limite de réclamation. Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau ait fini la course. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des audiences dans lesquelles ils sont parties prenantes, appelés comme témoins ou comme membres du jury. S'il y a nécessité de remettre l'audience des protêts, elle sera remise 24 ou 48 heures plus tard. Dans ce cas, des résultats provisoires seront publiés le soir même. Des résultats officiels seront publiés après les audiences sur le web, au cryq.org. Les décisions du comité de réclamation seront sans appel.~~

Amendement 1 : Article 26 abrogé le 29 août 2016. L'article 61.3 des règles de course à voile sera suivi pour le reste de la saison. Des formulaires restent disponibles auprès des officiels pour faciliter le dépôt, qui doit être fait selon les articles 61.1 et 61.2.

Avis de course 2016



27. Système de classement

Pointage

Position	Description	Points
1		1
2		2
3		3
N		N
DNC	n'a pas participé	Nombre d'inscrits au championnat dans la même classe + 1
DNF	n'a pas terminé	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
OCS	du côté course au départ	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
DNS	n'a pas pris le départ	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
RET	s'est retiré	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
DSQ	disqualifié	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
BFD	disqualifié règle 30.3	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
DGM	inconduite majeure	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1
DNE	Disqualification pas exclu	Nombre de bateaux de la même classe ayant terminé la course + 1

~~Cas où aucun bateau d'une même classe ne termine avant le temps limite~~

~~Dans le cas où une course n'est pas annulée et qu'aucun bateau de la classe ne termine la course, le résultat des coureurs ayant pris le départ sera le nombre de bateaux ayant pris le départ, et ceci dans le but de favoriser la participation.~~

~~Amendement 2 : Article 27 modifié par ce qui suit le 19 septembre 2016.~~

~~Dans le cas où aucun bateau d'une classe ne termine une course avant l'heure limite, la course ne sera pas annulée.~~

~~De plus, le comité de course peut interrompre une course par manque de vent pour une classe donnée, si au moins un bateau de la classe a pris le départ. Le terme interrompre signifie que la course se termine sans qu'elle ne soit annulée au sens des règles de course. Une course interrompue ne sera pas recourue.~~

~~Dans les deux cas précédents, le résultat des coureurs ayant pris le départ sera le nombre de bateaux ayant pris le départ, dans le but de favoriser la participation.~~

~~Ceci modifie les règles 35 et 90.3(a) des Règles de Course à la Voile.~~

~~Amendement 3 : Article 27 abrogé en partie le 20 septembre 2016.~~

Avis de course 2016



28. Abandon

Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible via la voie VHF 72.

29. Annulation

Le comité de course se réserve le droit d'annuler une course pour des raisons de sécurité.

30. Communication radio

Toute communication radio officielle se fera par VHF sur la voie 72. Le comité de course ne répondra à aucun appel radio pendant les séquences de départ. Il est de la responsabilité des marins de garder la veille sur la voie 72. Toute communication pouvant être interprétée comme aide extérieure est interdite, ex. : téléphone cellulaire.